



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quinze, le 10 septembre à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, VAGINAY Sophie (pouvoir de Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène), ALLEMANDI Florence, DOUX Séverine, STUPNICKI Josiane (pouvoir de M. COLLOMB Stephane), PIGNATEL Agnès (pouvoir de M. GAMBAUDO Georges) ESPANET Martine et BOISSE Sandrine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan (pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel), PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, LONGERON Michel, GILLY Lucien (pouvoir de M. PELLOUX Stephane), NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, HEMAR Dominique, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSES : Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, MM. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, COLLOMB Stephane ayant donné pouvoir à Mme STUPNICKI Josiane, GAMBAUDO Georges ayant donné pouvoir à Mme PIGNATEL Agnès, PELLOUX Jacques ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien et BEHETS Jan.

Délibération N°2015/99

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 : BUDGET ANNEXE TOURISME - BUDGET ANNEXE SKI.

Sur proposition du Vice - Président délégué aux finances,
Le Conseil de Communauté,
Après délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 qui se présente comme suit :

BUDGET ANNEXE TOURISME

SECTION FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Art 617	10 080.00 € (1)
Art 6231	10 080.00 € (2)

Total	0.00 €
--------------	---------------

- (1) Complément honoraires Figesma
(2) Moins Value sur Poste Insertion (production Images)

BUDGET ANNEXE SKI

SECTION FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Recettes :

Art 778	45 563.00 € (1)
---------	-----------------

Total	45 563.00 €
--------------	--------------------

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses :

Recettes :

Art 2245 prg 1001	+ 92 000.00 € (2)	Art 1641 prg 1001	92 000.00 € (5)
Art 2245 prg 1004	- 52 000.00 € (3)	Art 1641 prg 1004	- 12 000.00 € (6)
Art 2153 prg 1004	+ 40 000.00 € (4)		

Total	80 000.00 €	80 000.00 €
--------------	--------------------	--------------------

- (1) Remboursement sinistre suite à l'absence de neige saison 2014/2015 station Ste Anne
(2) Crédits supplémentaires pour les travaux de création d'une retenue collinaire Ste Anne
(3) Travaux remplacement dispositif étanchéité station du Sauze Super Sauze
(4) Signalétique + Equipements sécurité
(5) Emprunt Station Sainte Anne
(6) Emprunt station du Sauze

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
M. MARTIN Jacques.

